

**ASSEMBLEE GENERALE D'INSTALLATION
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CORSE**

JEUDI 25 NOVEMBRE 2021

DELIBERATION	N°05/25-11-2021/287
---------------------	----------------------------

Nombre total de Membres Titulaires	:	40
Nombre de Membres Titulaires en exercice	:	40
Membres Titulaires présents	:	27
Pouvoirs	:	13
Quorum	:	21
Nombre de votants	:	40
Adoption	:	40

Présents : Mmes, MM.

ALBERTINI Jean-Louis, ANDREANI Dominique, BALESI Pierre-François, BENZONI Joseph, CECCARELLI Laurent, CIONI Gilles, COLONNA Caroline, DELOVO Cosima Sandra, DI MENZA Dominique, DOMINICI Jean, FAGGIANELLI François, FRASSATI Jeanne, GALVEZ-OLLANDINI Michael-Anthony, LANFRANCHI Marie-Eugénie, MANICCIA Christophe, MARTELLI Marina, MAURIZI Jean-André, ORSINI Pierre, PAOLI Jean-François, PIACENTINI Céline, ROSSI Antoine, SIMONI Barthélémy, TROJANI Paul, VALEY Olivier, VENTURINI Stefanu, VESPERINI Nunzia, VOLPI Nathalie.

Pouvoirs : Mmes, MM.

ABELI Eric à ALBERTINI Jean-Louis, ALBERTINI Paola à PAOLI Jean-François, BALDASSARI Nicolas à CECCARELLI Laurent, CASTELLI Jean-François à BALESI Pierre-François, CECCOLI François-Xavier à DI MENZA Dominique, GIOVANNI Auguste à DOMINICI Jean, GOFFI Karina à ORSINI Pierre, IENCO Michel à MAURIZI Jean-André, LEANDRI Marc à FRASSATI Jeanne, LECA Antoine à VOLPI Nathalie, MICHELI Virginie à TROJANI Paul, NEGRETTI Pierre à VENTURINI Stefanu, SANGUINETTI Patrick à ROSSI Antoine.

OBJET :

Désignation du suppléant du Président pour siéger dans les instances de CCIF en son lieu et place en cas d'empêchement de celui-ci

Vu le décret n°2010-1184 du 08 octobre 2010 portant modification de la circonscription et changement de dénomination de la chambre de commerce et d'industrie de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur - Corse et création de la chambre de commerce et d'industrie de Corse ;

A l'issue du scrutin des élections consulaires 2021 et de la proclamation des résultats formalisés par la clôture du procès-verbal de la Commission d'Organisation des Elections en date du 10 novembre 2021 ;

Après l'installation des membres de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse par le Préfet de Corse, représentant de l'autorité de tutelle, conformément à l'article R711-51 du code de commerce ;

Considérant l'élection de M. Jean DOMINICI aux fonctions de Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse, actée par délibération n°01/25-11-2021/283 - ;

.../...

Vu l'article R711-57 du code de commerce disposant que « *Chaque chambre représentée à CCI France en application du deuxième alinéa de l'article L711-15 désigne parmi ses membres élus un suppléant appelé à remplacer, en cas d'empêchement, son président dans toutes les instances de CCI France où il siège* ».

Vu l'article 1.1.3 Règlement Intérieur de CCI France « *Suppléants des présidents – Pouvoirs* » ;

Vu l'article 1.3.1 du Règlement Intérieur de la CCI de Corse en vigueur au 29 juillet 2021 « *Représentation de la CCI dans le réseau des CCI* » ;

Sur proposition du Président,

L'Assemblée Générale désigne :

- **Mme Nathalie VOLPI,**

En qualité de suppléante du Président Jean DOMINICI pour siéger dans les instances de CCI France en ses lieu et place en cas d'empêchement de celui-ci.

La présente délibération sera notifiée à CCI France et transmise pour information à l'Autorité de Tutelle.

Ajaccio, le 25 novembre 2021

Le Président

Jean DOMINICI

